

# L'offrande de la Messe

OU COMMENT, CHACUN SELON SON ÉTAT DANS L'ÉGLISE, DOIT OFFRIR LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

Le Cardinal Charles JOURNET<sup>1</sup> :

Moïse avait seul le privilège de frapper le rocher, mais c'était pour en faire jaillir une source où le peuple et lui-même viendraient boire. Pareillement, dans la célébration ministérielle du rite sacramentel non sanglant, les prêtres ont une part privilégiée. Mais cette célébration est un service. En rendant présent sacramentellement le sacrifice naturel sanglant, elle ouvre la porte par où les fidèles baptisés et avec eux les prêtres peuvent entrer librement dans le drame sacrificiel et amoureux de la Passion sanglante, selon la mesure de l'intensité de leur supplication.

Dans cette ligne de l'ardeur de la charité et de la corédemption du monde, il arrivera que l'offrande des fidèles, celle surtout des « amis de Dieu » dispersés dans le monde ou cachés dans les cloîtres, puisse, en rejoignant l'offrande personnelle du prêtre, la soutenir, la soulever, la dépasser. Ils pourront peut-être, plus qu'il ne sait le faire, suivre Jésus dans le mystère rendu présent de son agonie en Croix, descendre dans l'intelligence de la tragédie de leur époque et prendre sur eux la détresse illimitée de l'humanité pour en charger l'hostie même qu'il tient dans ses mains. Ils sembleront en quelque sorte la lui ravir pour la présenter moins indignement que lui au Père céleste et l'élever plus haut vers le ciel.

C'est une doctrine de Tauler que plus la charité est ardente, plus elle soulève au-dessus de leur propre valeur les œuvres qui sont faites par d'autres avec un moindre amour, leur prêtant une vie et un éclat nouveaux ; en sorte que ces œuvres sont plus à ceux qui aiment davantage qu'à ceux qui les ont faites, et que Dieu les reçoit davantage de leurs mains que des mains de leurs auteurs. « Dès lors, écrit Tauler, que j'aime plus le bien de mon frère qu'il ne l'aime lui-même, ce bien est plus vraiment à moi qu'à lui<sup>2</sup>. »

*Grâce à ces amis de Dieu, grâce à ces âmes transformées, par qui et en qui l'Église tout entière est souverainement l'Épouse<sup>3</sup>, aucune Messe dans la Chrétienté ne sera jamais privée d'amour.*

« Ah, continue Tauler, combien il y a de psautiers et de nocturnes récités, de messes basses et chantées, de grands sacrifices accomplis, dont le bénéfice ne va aucunement à

1. *La Messe, Présence du Sacrifice de la Croix*, pp. 143 sq., DDB, 1958.

2. *Sermons de Tauler*, édit. de la Vie Spirituelle, Paris, 1930, t. II, p. 207

3. « Reconnais dans l'Époux, le Christ, dans l'Épouse sans tache ni ride, l'Église de qui il a été écrit : *Pour la faire paraître devant Lui, cette Église, glorieuse, sans tache ni ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée.* Quant à ceux qui bien que fidèles ne sont pas encore tels que nous venons de le dire, mais semblent avoir fait quelques progrès sur le chemin du salut, identifie-les aux jeunes filles du cortège de l'Épouse. » ORIGÈNE, *Homélie sur le Cantique des Cantiques*, Sources chrétiennes, n° 37, p. 61.

celui qui pose ces actes, mais est attribué complètement à celui qui a la charité dont nous parlons ; tout ce bien, il l'entasse, lui, dans son vase. Rien dans le monde ne peut lui échapper... L'amour absorbe aussi tout le bien qui se trouve au ciel dans les anges et dans les saints, les souffrances des martyrs ; il attire en soi tout ce qu'ont de bon en elles toutes les créatures du ciel et de la terre, dont une si grande part se perd ou du moins semble se perdre ; la charité ne le laisse pas perdre... C'est ainsi que la mesure des cœurs débordants se répand sur tout l'Église, sur les bons et les méchants ; ils rapportent dans le Fond (divin) tout ce qui s'est jamais fait de bien. Ils ne laissent rien perdre de ce qui s'est jamais fait, du plus petit comme du plus grand, pas la moindre petite prière, ni la moindre idée pieuse, ni le moindre acte de foi ; ils rapportent tout à Dieu avec un amour agissant, et offrent tout au Père du ciel... Mes enfants, si nous n'avions pas ces hommes, nous serions en bien mauvaise posture <sup>1</sup>. »

Tauler dit encore : « Il n'y a que des hommes qui puissent consacrer ou bénir le corps sacré de Jésus ; et personne d'autre. Mais d'une manière spirituelle... une femme peut offrir ce sacrifice aussi bien qu'un homme, et cela quand elle le veut, la nuit ou le jour. Elle doit alors pénétrer dans le Saint des Saints et laisser dehors tout le vulgaire. Elle doit entrer seule, c'est-à-dire entrer en soi-même, avec un esprit recueilli, et là, ayant laissé au-dehors toutes les choses sensibles, elle doit offrir au Père du ciel le tout aimable sacrifice, son Fils bien-aimé, avec toutes ses œuvres, ses paroles, avec toutes ses souffrances et sa sainte vie, pour tout ce qu'elle désire et à toutes ses intentions, elle doit, avec une grande dévotion, englober dans cette prière tous les hommes, les pauvres pécheurs, les justes et les prisonniers du Purgatoire <sup>2</sup>. »

Dans la perspective de la charité, le souci de chaque fidèle peut s'étendre à toute l'Église ; et il est vrai, comme l'explique Tauler, que toute l'Église peut être, plus ou moins intensément, renfermée dans chaque cœur, portée par chaque cœur.

Mais il est vrai aussi que l'Église, qui est l'Épouse, emportée vers la Parousie par le souffle de Pentecôte, enveloppe tous ses enfants, et le monde entier, et qu'elle est plus sainte – eux-mêmes le savent – que ses plus grands saints.

#### *Le rôle personnel et le rôle ministériel du prêtre dans l'offrande sanctifiante*

*Son rôle personnel* –. A chaque Messe le Christ, maintenant glorieux, vient infailliblement à nous, prêt à nous attirer, comme il l'a fait pour la Vierge et saint Jean, dans le mouvement de son offrande rédemptrice, afin que nous devenions par lui et en lui corédempteurs du monde qui nous est contemporain. Et il nous prévient, nous pressant intérieurement de consentir à son invitation par le don de notre cœur.

Dans cet ordre de l'amour qui est suprême ici-bas et où le dialogue avec Dieu est immédiat, le prêtre n'est que l'un d'entre les fidèles, le premier des invités dans la multitude de ceux qui viennent au festin.

---

1. *Sermon de Tauler*, t. II, pp. 189, 190, 193.

2. *Ibid.*, p. 239.

*Son rôle ministériel* –. Mais le prêtre officiant est en outre mandaté par l'Église, c'est-à-dire par les pouvoirs hiérarchiques, pour prononcer les prières liturgiques composées et disposées par ces mêmes pouvoirs, et reconnues par eux aptes à exprimer les sentiments d'offrande, d'adoration, de supplication, d'action de grâces de l'Église entière, qui est l'Épouse, au moment où le Christ viendra la visiter.

Il agit alors lui-même dans la ligne du culte, mais pour guider la dévotion intérieure des fidèles, orienter leur foi, leur contemplation, leur amour. Il est clair qu'alors le prêtre est ministre : non plus immédiatement du Christ, comme au moment où il prononce les paroles transsubstantiatrices de la consécration ; mais immédiatement de l'Église, qui est l'Épouse, douée de tous ses pouvoirs hiérarchiques. Il est serviteur de l'Église qui prescrit et dispose les prières liturgiques pour le bien du peuple chrétien <sup>1</sup>.

---

1. Il n'est pas supérieur à l'Église si l'on inclut dans l'Église les pouvoirs juridictionnels auxquels il est soumis. Est-il supérieur aux *simples fidèles* ? En tant qu'il leur transmet les décisions juridictionnelles, oui. Mais tout l'ordre juridictionnel est lui-même au service de la charité qui prime tout.